

Concas & Grégoire

Postulation pardevant la **Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE**

Forfait exclusivement destiné aux Avocats

Tarifs applicables au 1er février 2023

Forfait de Base : 800 € HT

- Inscription de la Déclaration d'appel / Constitution d'Intimé
- Notification du timbre fiscal dématérialisé (*le coût du timbre est à la charge du client*)
- Information initiale sur les délais impératifs applicables avec indication des dates butoirs
- Rappels récurrents des délais impératifs par mail
- Notification de vos conclusions, bordereaux et pièces
- Éventuelle assignation du ou des intimés défaillants (article 902) (*le coût de la signification de l'acte par Huissier est à la charge du client*)
- Notification/signification de la déclaration d'appel/avis de fixation à bref délai (*le coût de la signification de l'acte par Huissier est à la charge du client*)
- Transmission par courriel au *dominus litis* de l'ensemble des actes de procédure (venant des autres parties ou de la Cour)
- Préparation d'une cote procédure avec accusés RPVA à insérer dans votre dossier
- Transmission de l'entier dossier à la Cour (article 912) (*le dossier doit nous être adressé au moins 3 semaines avant l'audience des plaidoiries*)
- Transmission de la date de délibéré et de la décision à intervenir
- Éventuelle notification de la décision à Avocat selon vos instructions

Soit un total de 960 € TTC
(TVA à 20%)

Diligences complémentaires

Toutes autres diligences (Plaidoirie à l'audience au fond, Incident) : Honoraire évalué au temps passé au taux horaire de 200 € HT).

Ce forfait est réservé aux Avocats professionnels pour le compte desquels nous postulons. Il ne peut en rien être comparé au tarif applicable à notre clientèle pour des dossiers où nous traitons également le fond de l'affaire et pour lesquels l'honoraire est évalué individuellement et préalablement dans le cadre d'une convention d'honoraires personnalisée.

La totalité des honoraires visés dans cette fiche tarifaire sont majorés de la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation.

Le droit de plaidoirie de 13 € est à la charge du client (Décret n° 2014-1704 du 30 décembre 2014).

Les éventuels frais d'Huissier de Justice ne sont pas inclus dans les honoraires de l'Avocat et doivent être directement réglés par le client.

Plus d'informations : cabinet@concasgregoire.com - 04 93 13 30 13